



## COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AVEC LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL HÉLÈNE SANDRAGNÉ LE 17 NOVEMBRE 2022

Une délégation de l'intersyndicale des Finances Publiques a été reçue par la Présidente du Conseil départemental de l'Aude Hélène Sandragné, accompagné de son directeur de cabinet, le 17 novembre à l'Hôtel du département.

Étaient présents David Ancin-Léza, Christian Bombail et Frédéric Faure, tous 3 de Solidaires Finances Publiques.

L'objet de cette audience était d'informer la Présidente des menaces que font peser sur les missions du service public des Finances le projet dit de « Foncier innovant » et la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics.

L'entretien débute par la présentation des ravages causés au service public des Finances par le soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité ».

En effet, celui-ci consiste en la suppression de structures réellement de proximité (5 trésoreries en particulier) pour les remplacer, au mieux, par des Espaces France Services (EFS), soit des structures où des contractuel(le)s payé(e)s par les collectivités locales, non formé(e)s à l'impôt et la fiscalité « renseignent » les usagers en les connectant au site impôts.gouv.

Nous précisons à nos interlocuteurs que nous ne sommes pas défavorables à ces implantations, à la condition expresse que ce ne soit pas pour remplacer purement et simplement les structures des Finances Publiques qui existaient et donnaient entière satisfaction.

Madame Sandragné partage totalement ce point de vue et indique que les collectivités n'ont pas eu le choix dans la mise en place de ces EFS : en l'absence de leurs collaboration et financement, il n'y aurait plus aucun service public dans leur commune.

Elle précise qu'elle n'a aucun doute sur l'absence de véritable service public délivré dans ces EFS.

Nous poursuivons en lui soumettant la proposition d'organiser en 2023 avec le Conseil départemental des « assises départementales des Finances Publiques » qui associeraient élu(e)s locaux, usagers et représentant(e)s des personnels afin de déterminer collectivement la place que devrait prendre le service public des Finances dans chaque canton.

En particulier, la proposition de Solidaires Finances Publiques d'ouvrir une trésorerie a minima par canton avec des permanences de services publics (justice, CAF, MSA, CPAM, Pôle Emploi, etc.) périodiques a retenu toute son attention.

Madame Sandragné nous recontactera pour la finalisation.

Nous abordons ensuite la réforme de la responsabilité des comptables publics qui va être transformée en « responsabilité des gestionnaires publics » ce qui implique de graves conséquences. Nous lui expliquons donc les effets induits de cette réforme, notamment en termes de perte de contrôle démocratique de la dépense, de la fin de la séparation des ordonnateurs et des comptables

et de la nécessité pour les collectivités de recourir à des prestataires privés pour la tenue de leur comptabilité, mais également de la réalisation d'analyses financières, budgétaires et fiscales.

La Présidente partage totalement nos préoccupations sur l'externalisation des missions de service public que cette réforme implique.

Notamment la création d'agences comptables où les personnels affectés seront désormais rémunérés par la collectivité alors même que leurs dotations ne cessent de baisser et que taxe d'habitation et CVAE seront prochainement diminuées ou supprimées.

Mais également la responsabilité de l'ensemble des opérations qui reposera désormais sur le seul ordonnateur, le comptable n'étant plus qu'un subordonné.

Madame Sandragne se déclare donc très préoccupée par cette évolution et nous indique qu'elle n'a pas été informée.

Il faut dire que cette réforme d'importance est passée en catimini, sous forme d'ordonnance prise le 23 mars 2022 dans l'opacité la plus totale.

Pour quels motifs ?

La question du prétendu « Foncier innovant » est alors abordée.

Nous indiquons que cette expérimentation consiste à utiliser l'intelligence artificielle, non pour permettre le développement du service public foncier, mais pour supprimer missions et emplois (300 sur les 900 actuels de géomètres).

Madame Sandragne demande à ce propos quelles sont les perspectives d'évolution des effectifs aux Finances Publiques pour 2023 : environ 900 emplois seront ainsi supprimés...

De plus, concernant cette expérimentation, celle-ci fort coûteuse (30 millions d'euros à ce jour pour la seule détection des piscines...), enrichissant des multinationales comme Google et Capgemini, les résultats sont pour l'heure peu concluants...

En conséquence, nous demandons à ce que la généralisation de ce processus ne soit pas entreprise tant que son efficacité n'est pas assurée.

Madame Sandragne partage là aussi notre position : les réformes, qui peuvent être nécessaires, ne doivent pas être conduites au détriment du service public et des emplois, avec transfert de charges sur les collectivités.

Puisque c'est bien de cela dont il s'agit : les collectivités, faute du soutien au quotidien sur le terrain des géomètres devront recourir à des prestataires privés pour la mise à jour de leur plan cadastral et la fiabilisation de leurs bases foncières.

Alors même que, désormais, la seule ressource véritable restant aux collectivités locales sera la taxe foncière.

Et ce d'autant plus que l'intervention des algorithmes est inopérante lorsque, comme cela est le cas dans l'Aude, le plan cadastral n'est pas à jour faute d'effectifs suffisants...

Nous sollicitons donc la Présidente pour soumettre à l'assemblée délibérante un projet de délibération visant à s'opposer à la généralisation de « Foncier innovant ».

La réunion se termine à 17H00 avec le constat partagé que la communication du ministère sur le « Foncier innovant » comme sur les autres contre-réformes ne correspond en rien à la réalité vécue par les usagers, les élu(e)s et les agent(e)s.